Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212200091-20260427-TAUX_IMP_2026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – COMMUNE DE LE BODEO - CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 avril 2026 – 19H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 27 avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures trente sous la présidence de sous la présidence de
Monsieur Michel JOUAN, Maire.

Mmes & MM les Conseillers Municipaux	Fonction	Présent/e	Absent/e Excusé/e	A donné pouvoir à :	Absent/e Non Excusé/e	Le quorum est-il atteint ?
Michel JOUAN	Maire	1				Quorum atteint
Violaine CATHELIER	1ère Adjointe	1				
Guy DOUAY	2ème Adjoint	1				
Céline BOUHIER	3ème Adjointe		1			
Jean-Marc GIGAREL	CM	1				
Gilbert AUFFRAY	CM	1				
Magalie VIVIER	CM	1				
Thibault GICQUEL	CM	1				
Sandrine LE GUILLOUX	CM		1			
Aude NELLO	CM	1				
Jeanne STEPHAN	CM	1				
Totaux		9	2		0	
Secrétaire de la Séance :	Magalie VIVIER			Date de la convocation :		21-avr-26
Nombre de membres en exercice :	11			Nbre de membres présents :		9

***** *****

2026 04 05 . 7.2 - DELIBERATION - Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire explique que les recettes sont déterminées en fonction des bases décidées par les pouvoirs publics et calculées en fonction de l'inflation.
Chaque année, le Conseil Municipal doit voter les taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année en cours « Etat 1259 ». Le Conseil Municipal a la possibilité de faire varier ces taux ou bien à la hausse ou à la baisse suivant des règles de calcul précises ou encore de les reconduire d'une année sur l'autre. Le montant des recettes attendues si on ne modifie pas les taux est de :

Produit total souhaité	82.313 ,00 €
Effet du coefficient correcteur	2.062,00 €
TOTAL :	84.375,00 €
Portés au Budget 2026 sous l'article :	73111 Impôts directs locaux

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents, une reconduction des taux de 2025, soit :

Pour le bâti	TFB	**38,17 %**
Pour le non-bâti	TFNB	**66,43 %**
Pour les résidences secondaires & logements vacants	TH	**15,63 %**

Vote du Conseil Municipal :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Documents joints à la convocation :

- *DGFIP, ÉTAT 1259 NOTIFICATION PRODUITS PRÉVISIONNELS ET TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2026*

Pour Copie Conforme

Madame Magalie VIVIER
Secrétaire de Séance
Date : 29 Avril 26

Monsieur Michel JOUAN
Maire

MAIRIE DE LE BODEO (CÔTES D'ARMOR)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 8, Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.